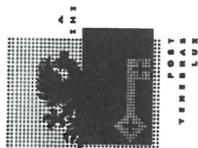


V I L L E D E  
G E N È V E



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1401  
SÉANCE DU 30 MARS 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'article 6, alinéa 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 72 oui contre 1 non

*Article unique.* – Le compte rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2018-2019 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 sont approuvés.

---

La Secrétaire:

Fabienne Beaud

\_\_\_\_\_  
Certifié conforme:

La Présidente:

Albane Schlechten